

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environn	nementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
14-05-18	14-05-18	2018-6587							
	1. Intitulé du projet								
L'aménagement du camping Place de la Famille, maintenant un camping déclaré à Jayac.									
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou	du (ou des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom SCHEPERS	Prénom Chris								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SARL Place de la Famille								
Nom, prénom et qualité de la personne	SCHEPERS Chris et Helena								
habilitée à représenter la personne morale	gérants								
RCS / SIRET 7 5 0 6 7 6 9	2 6 Form	ne juridique SARL							
loiane	z à votre demande l'annexe d	obligatoire nº1							
		l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant								
N° de catégorie et sous-catégorie		u regard des seuils et critères de la catégorie es issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
42a	Terrain de camping pour 12 empla								
	4. Caractéristiques générales d	u projet							
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rub	orique 8.1 du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition								
Les gérants ont déjà crée un petit camping									
Maintenant ils voudraient créer 6 emplace		ture of un camping amenage. Deptic et le parking) sont construites et suffissantes							
pour les 6 emplacements en plus.	amping declare (comme le rosse so	epuc et le parking) sont constituites et sumssantes							
,									
Les gérants ont attendu la révision de la Carte Communale de Jayac, approuvé par la préfète de la Dordogne le 5 avril 2018.									
Dès ce date, le terrain de camping est situé									
• •	•	, , ,							
Dans le cadre du projet de révision de la Carte Communale il y avait un examen au cas par cas, avec la décision que le projet n'etait pas soumis à évaluation environnementale (27 juillet 2017, no MRAe 2017DKNA104). Pour les questions 5 et 6 de la présente demande, les gérants utilisent l'informations collectées pour cet examen.									

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
- Permis d'aménagement d'un camping.								
	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques	- preciser les unites de mesure utilisees Valeur(s)						
nombre d emplacements en plus	according to the state of the s	6						
4.6 Localisation du projet		,						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Lo	ong. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>2</u> <u>1</u> ' <u>4</u> <u>1</u> " <u>2</u> 50 Lat. <u>4</u> <u>5</u> ° <u>0</u> <u>0</u> ' <u>2</u> <u>1</u> " <u>9</u> 90						
Lieu dit La Mauratie 24590 Jayac	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
24330 Suyuc	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à							
	l'article R. 122-2 du code de							
	l'environnement :							
		ong ° ' " Lat ° ' " _ ong ° ' " Lat ° ' " _						
	Communes traversées :							
J	loignez à votre demande les annex	es n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage	existant? Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'ur	ne évaluation Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été aut								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Non concerné : la ZNIEFF la plus proche, dénommée « Secteur forestier de Borrèze, n° 720008196 », se trouve à environ 600 m au Sud-Est du site de projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	Le site naturel inscrit le plus proche se localise sur la commune de Salignac-Eyvigues, à plus de 3 km au sud-ouest de la Mauratie. Il s'agit du village de salignac et de ses abords, site protégé dès 1944 dont le périmètre a été étendu en 1965. Cet espace protégé se trouve hors zone de co-visibilité du projet en raison d'un paysage très vallonné et boisé. La présence d'une ligne de crête au lieu-dit la Cambaudie, à la même altitude que la Mauratie, rend toute co-visibilité impossible.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 5 km au Sud-Est. Il s'agit des Coteaux calcaires de la Borrèze, FR7200676. Cet ensemble de coteaux calcicoles thermophiles riches en orchidées est très éloigné, hors zone d'influence du projet.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veullez comp	Veuillez compléter le tableau suivant			De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Danasimas	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	s X		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel				le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 5 km au Sud-Est. Il s'agit des Coteaux calcaires de la Borrèze, FR7200676. Cet ensemble de coteaux calcicoles thermophiles riches en orchidées est très éloigné, hors zone d'influence du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Il n'y a pas de cours d'eau dans la zone de projet. De plus, le site de projet est situé en point haut. Le risque inondation se révèle donc quasi nul. Le risque sismique sur Jayac est très faible (zone 1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le secteur de projet est déjá équipé d'un système d'assainissment non collectif dont la conformité a été établie en avril 2018 pour la réception des eaux usées d'un camping de 12 emplacement.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet induit un trafic en période estivale sur la route d'accès. Cette route communale, de gabarit modeste, peut supporter le trafic induit (une vingtaine de passages au maximum par jour).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		En période estivale, il y a un maximum de 12 familles avec les enfants jusqu'à 10 ans. L'activité de camping n'engendre pas beaucoup de nuisances pour les riverains: l'implantation du camping s'oriente vers les espaces éloignés moins impactant pour le voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Impact visuel en vues rapprochées: depuis la voie communale d'accès, on peut voir la maison de caractère. Les emplacement de camping ne sont pas visibles, il n'y a pas d'impact paysager négatif. Impact visuel en vues éloignées: le relief vallonné ainsi que la présence de nombreux arbres masquent les installations.
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

une	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join	
	e annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Les	gérants pensent il n'est pas nécessaire: le camping est ouvert max. 4 mois par année; avec un maximum de 12 familles.	
de d	plus: dans le cadre du projet de révision de la Carte Communale de Jayac pour la création d'un zône UT pour 1,3 ha de terr camping (approuvé par la préfète de la Dordogne le 5 avril 2018), il y avait un examen au cas par cas, avec la décision que l jet n'etait pas soumis à évaluation environnementale (27 juillet 2017, no MRAe 2017DKNA104).	
	8. Annexes	
8.1	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.1	1 Annexes obligatoires Objet	
8.1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
1 2 3 4 5	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (1100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet						
	9. Engagement et signature						
Je certifie su	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
Fait à	Jayac le, 14-5-2018						
Signature	9						